



Centre Educatif Fermé de Nîmes

CEF NOUVELLE VAGUE , UN TSUNAMI PERPÉTUEL..

En février 2011, le CEF de Nîmes était la première structure publique de ce type sur le territoire national à se mettre en grève, sous préavis de la CGT-PJJ, pour d'importantes difficultés de fonctionnement liées à un manque flagrant de personnel.

Depuis plusieurs années, la réitération de schémas similaires nous ont conduit à alerter la Direction Territoriale à plusieurs reprises notamment sur les conditions de travail de nos collègues et sur la qualité des prises en charge des mineurs.

Force est de constater que la CGT-PJJ se retrouve à chaque fois face à une attitude de déni qui consiste à minimiser les faits en espérant que rien ne s'ébruite. L'objectif demeure le maintien de l'ouverture du CEF et peu importe le prix humain ! Le turn-over des personnels est incessant et ne permet pas en l'état d'envisager une cohésion d'équipe suffisante pour répondre aux exigences de l'éducatif.

Les 10 arrêts de travail de la semaine dernière sont le point d'orgue, d'une longue période, où les accidents de service, les arrêts maladies, succèdent aux dossiers de rupture conventionnelle et autres demandes de mobilités.

Les choix et la politique mise en place par les différentes strates administratives en responsabilité, n'ont pas été efficaces et l'équipe souffre sous l'impact quotidien des mêmes dysfonctionnements. Ce travail de sape doit aujourd'hui cesser avant qu'un drame se produise.

La CGT-PJJ exige une nouvelle fois le respect du cahier des charges, de la charte des temps et le plan d'action sur les conditions de travail en hébergement:

Avec notamment : Le doublement de tous les services par du personnel éducatif diplômé, un effectif de 15 éducateurs, de 2 professeurs techniques (en plus de l'enseignant de l'Education Nationale), le recrutement d'un personnel soignant IDE qui structure la prise en charge santé des mineurs, la stabilisation d'un pôle technique complet qui soit en capacité d'assumer sa fonction support, un planning de travail sur douze semaines remis au moins 3 semaines avant et enfin le respect du droit à la déconnexion et à la vie privée.

Il est temps que les professionnels reprennent possession de ce qui fait l'essence de leurs missions.

Si la Direction Territoriale n'est pas plus en capacité de faire respecter les textes en vigueur, la CGT-PJJ demande une suspension de l'activité dans les meilleurs délais.

La sécurité des agents et des mineurs n'est pas négociable.